

# **Règles spécifiques pour joueurs en situation de handicap**

**Debout ou en Fauteuil**

## INTRODUCTION

Dans un but d'égaliser les chances de chacun, les joueurs de tennis de table atteints d'une incapacité physique évoluent selon des règlements spécifiques leur permettant ainsi de pratiquer cette discipline quel que soit leur handicap : **joueur debout ou en fauteuil**. Dans cet optique, des classes d'handicap ont été créées.

En TENNIS DE TABLE, il existe **10 classes**, **5 pour les joueurs en fauteuil** et **5 pour les joueurs qui ont un handicap de bras ou de jambe**.

**La répartition d'un joueur dans sa classe de handicap est décidée par une commission médicale.**

*Pour disputer une épreuve, il faut un minimum de 6 compétiteurs. Il existe une épreuve OPEN, l'épreuve reine pour toute compétition.*

# Classification des joueurs

**Classe 1 – 5**

**Joueurs en fauteuil**



**Class 6 – 10**

**Joueurs debouts**



# Présentation succincte des 10 classes

## Joueurs ASSIS

- **CLASSE 1** : Tétraplégique (atteint aux 4 membres) parfois en fauteuil électrique, raquette attachée dans la main.
- **CLASSE 2** : Tétraplégique plus autonome, raquette également fixée dans la main.
- **CLASSE 3** : Paraplégique (atteint aux membres inférieurs) ayant une perte important d'équilibre.
- **CLASSE 4** : Paraplégique ayant une meilleure stabilité du tronc.
- **CLASSE 5** : Para-polio ou handicap divers ne permettant pas la pratique en position debout.

# Joueurs DEBOUTS

- **CLASSE 6** : Handicap des membres inférieurs associé à minimum un membre supérieur.
- **CLASSE 7** : Handicap du bras qui tient la raquette.
- **CLASSE 8** : Handicap important sur un ou deux membres inférieurs qui gêne le déplacement.
- **CLASSE 9** : Handicap sur un membre inférieur qui permet néanmoins un bon déplacement.
- **CLASSE 10** : Handicap du bras qui ne tient pas la raquette.

A titre d'information, la **classe 11** existe au sein de l'I.T.T.F.

Elle représente les pratiquants ayant un **handicap mental**.

La classification en sera plus spécifique.

En France, il convient de se rapprocher de la **fédération française du sport adapté (FFSA)** pour recevoir des informations complémentaires.

# Joueurs debouts



**Indépendamment de leur handicap les joueurs debouts sont régis par les règles communes au tennis de table.**

# Joueur debout

Une prothèse (extension d'un membre) est considérée comme le membre.



Il est **interdit** de toucher la surface de jeu avec **la main libre** pendant le jeu.

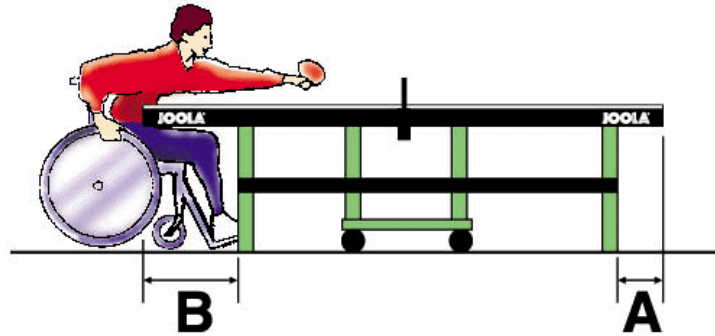
Utiliser la table comme un support avant de frapper la balle est interdit (point pour l'adversaire).

Utiliser la table comme un support **et à répétition** avant de frapper la balle pourra être sanctionné.



# Joueurs Assis

## Equipement et conditions de jeu



**Joueurs en Fauteuil**  
**B**

**Au moins 40 cm**

**Standard**  
**A**

**Entre 28 ~ 31.5 cm**

**Accès du fauteuil sans gêne pour les jambes du joueur et autorisant l'accès à 2 fauteuils pour les doubles.**

- Les fauteuils doivent avoir au moins **2 grandes roues** et **1 petite roue**.



- La hauteur de 1 ou **maximum 2** coussins est limitée à 15cm **sans autre ajout** au fauteuil.



- Dans les rencontres par classe de handicap, aucune partie du corps au dessus des genoux **ne doit être attachée** au fauteuil, ce qui améliorerait l'équilibre. Cependant si un joueur a besoin d'être attaché pour des raisons médicales, ce sera noté sur sa carte de classification et pris en compte pour la classe de jeu du participant.

*Dans les rencontres OPEN les liens et autres aides sont permis.*

# LE SERVICE

## Art 2.6.7 et Art. 3.3.2.3.4 des règles du jeu

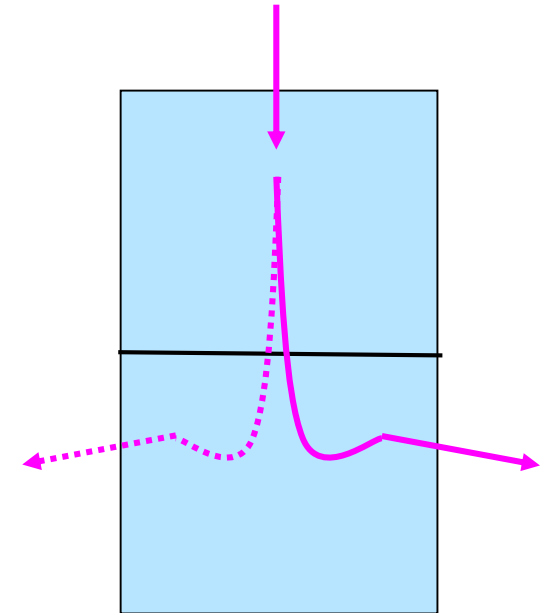
Lorsqu'il l'estime justifié, l'arbitre peut, à titre exceptionnel, pour l'exécution du service, autoriser un joueur, **en raison d'une incapacité physique avérée**, à déroger à un ou plusieurs points de la réglementation relative au service.



# Service pour les joueurs en fauteuil

## En simple

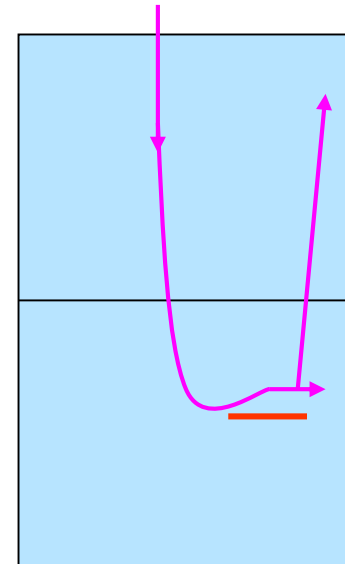
On doit dire “let” si lors d’un service correct la balle quitte la table par une des **lignes latérales** du receveur (après un ou plusieurs rebonds). (*art. 2.9.1.5.3*)



- ‘Let’ doit être annoncé au **moment exact** où la balle **traverse la ligne latérale**.

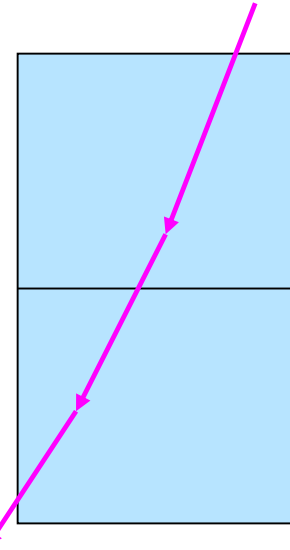
## En simple

**Ne pas annoncer “let” si lors d’un service correct le receveur frappe la balle avant qu’elle ait passé la ligne latérale. Laisser l’échange se poursuivre.**



## En simple

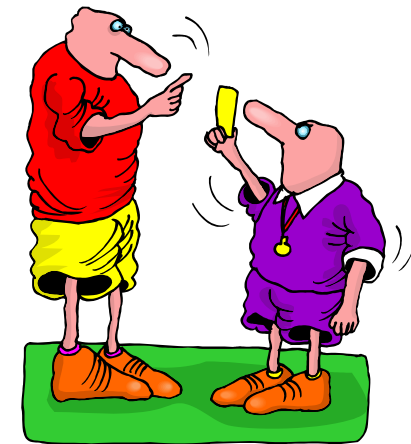
L'arbitre doit avoir une attention particulière vis à vis de ce type de service car les joueurs expérimentés en usent dans les moments critiques d'une partie (10-9, 9-9, 9-10 etc.)



Service typique à 9-10 contre un joueur droitier

Si l'arbitre estime qu'un joueur utilise fréquemment ce type de service "litigieux", il peut stopper le jeu et l'avertir verbalement.

Si le joueur persiste, l'arbitre peut pénaliser le joueur en utilisant les sanctions habituelles (cartons jaune...etc).



## En simple et en double

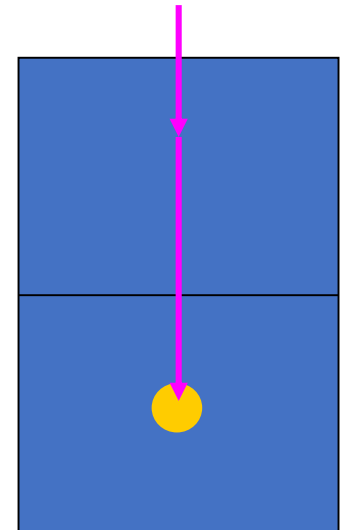
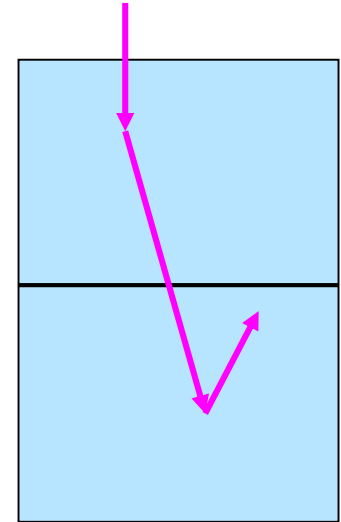
L'arbitre doit annoncer "let" :

- Si au service la balle, après avoir touché le camp du receveur retourne en direction du filet (**effet retro**).

*(art.2.9.1.5.1)*

- Si au service la balle vient à **s'immobiliser** sur la table du côté du receveur.

*(art.2.9.1.5.2)*



# Jeu en fauteuil

Un joueur marquera un point si :

- Son adversaire touche la table avec n'importe quelle main avant de frapper la balle. (*art 2.10.1.14.2*)

Toucher la table avec **la main de la raquette** est autorisé durant un échange pour retrouver son équilibre mais après que la balle ait été frappée et la table ne doit pas bouger.





- Si un pied ou le repose-pied du fauteuil de son adversaire **touche le sol** pendant que **la balle est en jeu**. (*art.2.10.1.14.3*)
- Si son adversaire **ne maintient pas un contact minimum avec le siège** ou le(s) coussin(s) avec l'arrière de la cuisse lorsqu'il **frappe la balle**. (*art.2.10.1.14.1*)



# **Jouer “debout” dans un fauteuil n’est pas autorisé !!**

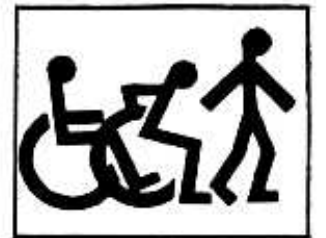
## **QUE VEUT DIRE DEBOUT ?**

**Si l’arrière des cuisses de chacune des deux jambes n’est pas au contact du siège/coussins du fauteuil au moment de la frappe, le joueur est considéré “joueur debout”.**

**Le pantalon n’appartient pas à la jambe.**

**L’attention de l’arbitre doit se porter sur l’intention du joueur :**

**Est ce que le joueur “essaye de se mettre debout” quand il frappe la balle et si c’est le cas y a-t’il contact avec le siège au moment de la frappe ?**



# Joueurs en fauteuil : Doubles

- Le serveur fait un service régulier,
- Le receveur fait un renvoi correct,
- **Ensuite n'importe lequel des joueurs de chaque paire fait un retour.** (*art.2.8.3*)



Aucune partie du fauteuil, ou le pied d'un joueur debout, ne peut dépasser **l'extension imaginaire de la ligne centrale**. Si cela arrive l'arbitre accorde le point à la paire adverse. (*art.2.8.3*)



# Joueurs debouts et en fauteuil

## Survêtement

Le **pantalon de survêtement** peut être porté pendant le jeu (pas la veste), **les autres pantalons (jeans...etc)** ne sont pas autorisés.

## Raquette sur la table

À moins d'autorisation particulière donnée par l'arbitre, les joueurs devront laisser leur raquette sur la table lors des arrêts de jeu. **Dans tous les cas où la raquette est attachée à la main d'un joueur**, l'arbitre autorisera ce joueur à conserver sa raquette à la main. (*art.3.4.2.4*)

